

Informations de base	
<p><b>2023/2895(DEA)</b></p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Établissement des principes directeurs et critères de définition des procédures de vérification des valeurs d'émission de CO2 et de consommation de carburant des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers en service (vérification en service)</p> <p>Complétant <a href="#">2017/0293(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité  3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises  3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles  3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/10/2018	Dossier renvoyé a la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
05/10/2023	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2023)06627</a>	
05/10/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
18/10/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/12/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		